EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 22 juin 2026

Délibération : N° 2026-39

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille vingt six le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 15 juin 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Laura ACCADEBLED-HECART, Philippe CHIKHI, Clément DEUDON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD**

Absent(s) : **Corinne LALLEMENT, Hélène CATILLON, ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX**

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Désignation d'un correspondant défense

DÉLIBÉRATION

Créé en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation. Le rôle du correspondant défense a fait l'objet d'une mission parlementaire, visant à moderniser et revaloriser ses missions, son statut et l'animation du réseau.

Le correspondant défense est désigné, sur proposition du maire, par délibération du Conseil Municipal.

Son rôle et ses missions sont :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260622-2026-39-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2026

- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants)

Les correspondants défense sont accompagnés par le délégué militaire départemental, officier supérieur des armées.

Considérant son parcours professionnel, M. le Maire propose la désignation de M. Paul FOIGNE en tant que correspondant défense pour la commune de La Capelle.

DÉCISION

Le Conseil Municipal
Après discussion et en avoir délibéré,
A la majorité des membres

DESIGNE M. Paul FOIGNE, correspondant défense pour la commune de La Capelle.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 22 juin 2026

La Secrétaire de séance,
Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260622-2026-39-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2026